



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 à 20h00  
(Sottens, à l'Emetteur)**

---

**01. Ouverture de la séance**

Le Président, Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00.

Mme Dany Schaer, journaliste est présente pour cette séance.

M. Sylvain Chartier, consultant pour le bureau Guaraci Forest Consulting SA est présent.

Le président présente l'ordre du jour, aucune modification n'est demandée. Le présent ordre du jour est soumis aux votes. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

La secrétaire procède à l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**02. Procès-verbal du 10 juin 2024**

Mme Denise Dunant demande une correction de son nom.

Concernant le point **11. Communications de la municipalité** - Projet de déchetterie intercommunale à Sottens. La phrase suivante, en ligne une : « *Le plan d'affectation du site de l'émetteur sera prochainement déposé à l'enquête publique (celui-ci ne concerne pas la déchetterie).* »

Frédé-Daniel Grossen propose de retirer le contenu de la parenthèse « *(celui-ci ne concerne pas la déchetterie)* » car celui-ci est inexact et demande validation à la Municipalité. David Gavillet confirme que cette donnée est inexacte.

Le président soumet aux votes le procès-verbal avec les modifications. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

**03. Communications du président**

Le président annonce la démission de la secrétaire du Conseil Alisson Croce et la remercie pour son travail.

Une commission de salubrité publique a été nommée par la municipalité. Il ne s'agit pas d'une commission du Conseil.

Le président rappelle le délai de sept jours pour la remise des rapports des commissions.

**04. Communications de la Municipalité 1<sup>ère</sup> partie**

René Pernet

**Commission de salubrité publique**

Trois personnes sont nommées au sein de la commune. Les domaines du médical et de la construction doivent être représentés ainsi qu'une personne membre du Conseil.

**Voirie**

Roland Schmutz travaille depuis 30 ans dans la commune.

**Evénements de l'été - 1<sup>er</sup> août 2024**

Le syndic remercie les personnes qui ont œuvré pour cette manifestation.

**Festival de l'Antenne**

Le syndic salue la qualité de l'organisation de cette manifestation.

**PACOM**

La Municipalité a eu un contact avec la DGTL il y a un mois. La DGTL travaille actuellement sur le Plan d'affectation et rappelle que d'autres départements sont aussi concernés, cela prolonge le délai de retour à la Municipalité.

**Locations site de l'Emetteur – Sottens**

A ce jour, il y a trois locataires à la villa et cinq locataires au garage. Au niveau de l'aile sud et nord du bâtiment et en comptant le cadratin, il y a sept locataires.

Le syndic amène les chiffres pour l'année 2024 : cinq locations privées, onze séances hors commune et vingt séances liées à la commune de Jorat-Menthue.

Bernard Krieg

**Eau potable – AIEHJ – Variante du réservoir des Esserts**

La Municipalité a reçu la validation de l'OFCO pour le nouveau projet. Les coûts liés au génie civil sont plus élevés que prévu. Ceux liés aux appareillages sont plus bas. La Municipalité est en attente des résultats d'analyses du mandataire.

**Eau potable – AIEHJ**

Fin 2023 le contrat de vente d'eau à l'AIAE a été dénoncé. Pour 2024 les prix ont été renégociés. L'obligation de fourniture – achat d'eau entre les deux associations a été abolie. De plus le plafond de 280'000 m<sup>3</sup> à partir duquel le prix de vente était revu à la baisse, a été supprimé. Un nouveau prix de vente unique à l'AIAE a été fixé pour les cinq prochaines années.

**Améliorations foncières – Etape 2**

La Municipalité est toujours en attente des autorisations cantonales pour les travaux. Certains travaux pourraient déjà avoir lieu en cette fin 2024 en fonction des accords avec les exploitants des parcelles concernées.

**Eaux claires**

Une intervention a eu lieu sur les parcelles 396 et 15 à Sottens en lien avec la station de relevage des eaux usées sur la route de Moudon.

Les travaux prévus pour l'adjonction d'une chambre en lien avec les travaux des berges du Vany ne se sont pas concrétisés. Une entente a été convenue pour remplacer également le collecteur en béton descendant jusqu'au ruisseau. Ceci afin de régler des problèmes de fuites, profondeur, etc, pendant les dits travaux.

**Eaux usées – STEP**

Des réparations à Sottens ont eu lieu. Notamment le changement d'une vanne de flottants et une réparation en lien avec la recirculation des boues secondaires.

Des investigations sont en cours à Sottens pour une problématique de moussage important. Un traitement chimique supplémentaire sera probablement nécessaire.

**Routes et chemins**

Le bureau Infralab a présenté son rapport ainsi qu'un plan d'investissement à la Municipalité.

L'analyse a permis de mettre en évidence un indice de qualité des différents tronçons du réseau routier. Sur cette base, le mandataire a proposé un montant « d'entretien » et un montant dit « de maintien ». Le premier correspond à un montant fixe de 70'000 CHF annuel alloué à l'entretien du réseau routier.

Le second, de « maintien », correspond à un montant de 150'000 CHF annuel nécessaire pour maintenir la qualité du réseau routier. Actuellement la commune n'a pas les moyens d'allouer un tel montant pour l'entretien du réseau routier. La Municipalité a retenu un budget d'entretien afin de cibler les travaux d'entretiens prioritaires.

### **Courrier citoyens « Mesures de sécurisations supplémentaires » – Sottens**

Suite à une rencontre avec la voyère, la Municipalité doit analyser les propositions avant de faire part de sa décision au groupe de citoyens.

### **Energie – Analyse des bâtiments communaux**

La Municipalité a reçu le rapport du mandataire suite à l'analyse à Peney du petit collège et de la « Girarde » ainsi que de l'ancien bâtiment de l'administration communale à Sottens. Des propositions d'investissements ont été formulées (enveloppe thermique et installation technique de ces bâtiments) et ceux-ci sont importants. En raison d'autres projets financièrement conséquents au sein de la commune, la Municipalité entamera des travaux d'assainissements énergétiques lorsqu'elle en aura les moyens financiers.

### **Energie - Fonds communal de soutien à la mobilité**

Depuis le début de la mise en œuvre de ce fonds communal, ont été engagés :

- Dix soutiens pour un vélo électrique
- Un soutien pour un vélo mécanique
- Neuf soutiens pour des abonnements généraux CFF
- Soixante et un soutiens pour des abonnements demi-tarif (première demande)
- Cinq soutiens pour des renouvellements d'abonnement demi-tarif
- Deux soutiens pour des abonnements généraux Mobilis

Pour un montant d'environ 14'500 CHF.

Autres chiffres pour 2024 :

- Environ CHF 40'000.- de soutien pour le photovoltaïque
- Environ CHF 7'000.- de soutien pour des travaux de l'enveloppe des bâtiments

Ce fond communal de soutien à la mobilité est alimenté à raison de 40'000 CHF par année. La tendance des demandes de soutiens sera normalement en baisse ces prochaines années. La Municipalité pourrait prendre les mesures nécessaires si les dépenses mettaient en péril ce fond de soutien.

David Gavillet

### **Plan d'affectation de la zone de l'Emetteur – Sottens**

Durant la période de mise à l'enquête du projet, deux oppositions ont été déposées. Des discussions avec les opposants ont permis d'aboutir sur une entente. Durant le mois de juin, une nouvelle discussion avec la DGTL a eu lieu sur la possibilité d'une modification d'emplacement du site d'utilité publique. Le département a refusé de garder l'emplacement actuel de la déchetterie de Sottens. Cependant, il a accordé l'opportunité de mener à nouveau une étude pour la parcelle 69. Il s'agirait de supprimer la zone de la grande salle et la déchetterie telle que prévue actuellement et de les déplacer en direction de Villars-Mendraz de l'autre côté de l'émetteur. Le département est ouvert à une nouvelle discussion autour de cette variante. La Municipalité travaille donc à nouveau sur ce dossier.

Une zone de parking « P+R » est maintenue à côté de l'arrêt de bus actuel.

La zone de la déchetterie serait déplacée le long du chemin Sud de la parcelle 69. Le projet de grande salle intercommunale sert de lien avec la parcelle de la zone de l'Emetteur.

Mathilde Goumaz

### **Coup de balai**

Au vu de la grande quantité de déchets ramassés lors de cette édition 2024, la prochaine édition aura lieu en 2026.

### **Eglise de Peney-le-Jorat**

Les travaux sont terminés. Cependant une fermeture de l'église est nécessaire sur six semaines pour permettre le relevage de l'orgue.

Le montant des dépenses a été respecté. La Municipalité est en attente du montant des subventions.

**Sortie des aînés**

A eu lieu le 25 septembre dernier, nonante séniors ont participé. La prochaine journée aura lieu en 2025.

**05. Préavis No 26-2024 : Modification des statuts de l'ARASPE**

La lecture du Préavis n'est pas demandée.

La commission adhoc passe à la lecture de son rapport.

Laurence Pralong :

Le tableau comparatif annoncé en page deux du préavis n'est pas présent.

Mathilde Goumaz :

Le tableau comparatif est absent du préavis. Cependant celui-ci avait été transmis à la commission adhoc pour son travail d'analyse.

Le Préavis 26-2024 est soumis aux votes : aucun avis contraire, trois abstentions, le préavis est accepté à la majorité.

**06. Préavis No 27-2024 : Réfection du chemin forestier « la Côte à Jules »**

Bernard Joss :

Une autorisation auprès du canton était nécessaire pour recevoir une subvention de 70%. Actuellement uniquement les chemins en zone de protection naturelle pour les biens et personnes peuvent bénéficier d'une subvention, comme c'est le cas pour le chemin forestier de « La Côte à Jules ».

M. Chartier de Guaraci Forest consulting SA présente les différents travaux prévus.

Ce chemin d'environ un kilomètre en route forestière date de 30 ans. L'effet du ravinement et de l'érosion expliquent la nécessité de ces importants travaux.

- Un affaissement des collecteurs aqueducs, nécessitant un changement de la tête et du corps de l'aqueduc.
- Une réfection du fossé, pour une meilleure gestion de l'eau.
- Une réfection globale de la couche d'usure de la desserte.

Ces travaux permettent de repartir pour un cycle de 30 ans.

Le président donne la parole à la commission adhoc pour la présentation de son rapport.

La commission des finances présente son rapport.

Le président ouvre la discussion.

Laurence Pralong :

Pourquoi ne pas utiliser l'argent du fonds de réserve forestier au lieu de prélever dans le budget courant ?

René Pernet :

Cette décision est justifiée à cause des mécanismes de la péréquation.

Le Préavis 27-2024 est soumis aux votes : aucun avis contraire, aucune abstention, le préavis est accepté à l'unanimité.

## 07. Réponse à l'interpellation de la commission de gestion sur le congélateur communal de Sottens

Bernard Krieg :

La Municipalité et la commission énergie se sont réunies. Le bureau d'étude Acetech a été mandaté par la Municipalité pour mener une étude du fonctionnement et de la consommation électrique du congélateur.

Il en ressort que la consommation électrique de ce congélateur augmente depuis l'année 2019. Une augmentation de 3000-4000 kwh sur quatre ans.

Concernant le fonctionnement, il a été constaté que le compresseur est en permanence en fonction. L'enveloppe du congélateur est de faible qualité. Un relevé des températures dans les différents éléments/compartiments du congélateur a été effectué. Ce congélateur a des particularités constructives exceptionnelles, dont notamment un couloir chauffé à 25°C donnant sur des cellules réfrigérées.

Réponses aux trois questions de l'interpellation :

Question 1 : Quelles sont les causes principales de l'augmentation du déficit du congélateur communal ?

- Il n'y a pas d'autre raison constatée qu'une consommation électrique liée à une marche de l'installation sans interruption pendant la période d'observation.

Question 2 : Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées par la Municipalité pour remédier à cette situation ?

- La Municipalité a effectué un audit externe qui ne fait pas ressortir de constat critique sur l'installation sous réserve du fonctionnement. Toutefois l'enveloppe du congélateur est de faible qualité et correspond aux standards de l'époque, ajoutons-y la configuration exceptionnelle avec un couloir d'accès tempéré. Le suivi ponctuel du fonctionnement est maintenu.

Question 3 : Existe-t-il un plan d'action pour optimiser la gestion du congélateur communal et assurer sa pérennité ?

- La Municipalité exploite les pistes d'amélioration possibles sur l'installation existante sans investissement majeur. Une rénovation aux normes actuelles serait très coûteuse.

Des ajustements ont été faits par le prestataire. De nouveaux relevés vont être planifiés en période plus froide.

Jean-Marc Hermans :

Quel est le taux d'occupation actuel de ce congélateur ?

Bernard Krieg :

La capacité du congélateur est de 7360 litres. Actuellement 5200 litres sont occupés, pour une consommation électrique de 17'000-18'000 kwh.

Angélo Rubin :

La température la plus basse relevée est à -12°C alors que selon les recommandations de l'ODA, la température devrait être à -18°C. L'inspecteur cantonal pour les denrées alimentaires est-il en accord avec cette température ?

René Pernet :

La Municipalité va envisager des pistes. Les locataires seront informés à propos des réflexions actuelles concernant le congélateur, sans certitude que celui-ci puisse perdurer. De plus il est arrivé à deux reprises que des demandes pour une location de case soient réorientées sur le congélateur de Peney-le-Jorat.

Angélo Rubin :

La température dans les autres congélateurs de la commune est-elle contrôlée ?

Bernard Joss :

La température lors du dernier contrôle du congélateur de Peney-le-Jorat était à -19°C.

## 08. Communications de la Municipalité (2<sup>ème</sup> partie)

Bernard Joss

### Eclairage public – Sottens

L'éclairage public du village de Sottens sera remplacé par du LED, comme cela a été fait à Peney-le-Jorat.

René Pernet

### Journal communal

La nouvelle maquette du journal communal a été présentée à la Municipalité. Il profitera d'un nouveau graphisme. Tatiana Minisini s'occupe dorénavant de la mise en page du journal.

### Budget

Lors du prochain conseil le 9 décembre, la présentation du budget se fera avec MCH2. La conversion définitive aura lieu en 2026.

### NPIV (nouvelle péréquation intercommunale)

Les rentrées fiscales 2023 pour la commune ont été meilleures que prévu, ce qui a eu un impact sur la NPIV.

## 09. Divers et propositions individuelles

Esther Stadler :

Un bus de type londonien a été installé à planche Marion à Villars-Tiercelin. Ce bus implanté en zone d'utilité publique est-il installé dans les normes ? En sachant que le concept s'étend de plus en plus avec notamment des pots de fleurs et un WC type TOI TOI.

René Pernet :

Une enquête CAMAC a été réalisée comme il se doit il y a quelques années. Aucune opposition n'avait été constatée. Une nouvelle enquête de la police du commerce va avoir lieu car le food truck souhaite étendre ses horaires d'ouverture de 11h à 14h. Concernant l'emplacement, l'aspect légal est respecté. La Municipalité était intervenue auprès de l'exploitante dans le cadre d'une problématique de stationnement de véhicules.

Stéphanie Grimm :

La notion d'itinérance n'est pas respectée. Qu'en est-il de l'hygiène ?

René Pernet :

La réglementation est respectée.

Angélo Rubin :

Une location est-elle demandée ?

René Pernet :

Il y a un loyer équivalent à une location de trois places de parc.

Serge Morisod :

Il semblerait que des informations concernant le projet de déchetterie circulent au sein de la population avant que le Conseil en soit informé.

Joëlle Février :

Serait-il possible de mettre la définition des acronymes dans les prochains préavis.

Jean-Marc Hermans :

La poudrière a-t-elle été reprise par la commune ?

René Pernet :

Cela a été accepté au budget 2023. Le retour de la décision de ArmaSuisse a pris du temps. La signature pour la reprise de la bâtisse s'est faite au printemps. Ensuite, il a fallu patienter sur la validation définitive de la Confédération courant juillet de cette année.

Jean-Marc Hermans :

Concernant un dernier courrier citoyen de la rue du collège de Sottens. La Municipalité est-elle au courant d'une main-courante de la gendarmerie.

René Pernet :

Une rencontre a eu lieu avec la DGMR concernant le courrier citoyen et la Municipalité n'a eu aucun retour lié à la main courante.

Maurice Angéloz :

Le lampadaire renversé à Montaubion-Chardonney va-t-il être prochainement remplacé.

Bernard Joss :

Celui-ci va être remplacé.

Stéphanie Grimm :

Ne faudrait-il pas revoir le projet d'emplacement du bâtiment de la DGMR, actuellement prévu proche de Sottens ?

Quel est le type de contrat avec l'AIAE concernant la vente d'eau ?

Bernard Krieg :

La convention de vente d'eau à l'AIAE existait déjà, il s'agit d'un renouvellement. L'AIAE est un client qui achète de l'eau à l'AIEHJ. Il s'agit ici d'une information au Conseil de Jorat-Menthue car ce sont les organes de l'AIEHJ qui sont compétents à ce sujet.

Patrick Braillard :

Une rupture de conduite a eu lieu à Sottens, cela reflète-il un réseau de conduites vieillissant ?

Bernard Krieg :

Le réseau de conduites date des années 1990. La longévité de ces conduites peut être estimée à environ 100 ans si l'on en réfère aux anciennes installations en fonte remplacées. Il s'agit d'un événement ponctuel.

Il n'y a pas d'autre remarque.

La séance est levée à 21h48.

L'assemblée accepte de débiter la séance du prochain Conseil, le 9 décembre, à 18h30.

Le président et l'assemblée remercie la secrétaire par applaudissements.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Alisson Croce